

# Le p'tit Mannevillais

DÉCEMBRE 2025



Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

En cette fin d'année, je souhaite vous adresser, au nom du Conseil municipal, mes meilleurs vœux pour de belles fêtes, placées sous le signe de la convivialité, du partage et de la sérénité.

Ces dernières semaines ont été riches en temps forts pour notre commune, témoignant de son dynamisme : les cérémonies commémoratives associant les enfants et les anciens combattants, l'allumage des illuminations de Noël, ainsi que la distribution des colis de fin d'année à nos aînés par le CCAS.

Notre engagement en faveur de l'environnement s'est également poursuivi avec la plantation d'arbres fruitiers au verger communal et au sein de l'école contribuant ainsi à un cadre de vie plus durable pour les générations futures.

Le début de l'année 2026 sera notamment consacré au recensement de la population, étape essentielle pour l'avenir de Manneville-sur-Risle.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le **samedi 10 janvier à 11h00** pour la cérémonie des vœux.

Isabelle DUONG

Maire de Manneville-sur-Risle

**Mairie**  
2, Chemin des Hauts Vents  
27500 Manneville-sur-Risle  
Tél. : 02.32.56.94.86  
[mairie.manneville-sur-risle@orange.fr](mailto:mairie.manneville-sur-risle@orange.fr)  
[www.manneville-sur-risle.fr](http://www.manneville-sur-risle.fr)

 Ville de Manneville-sur-Risle

**Horaires d'ouverture**  
Lundi : 8h30-12h00 / 16h00-17h30  
Mercredi et jeudi: 8h30-12h00  
Vendredi : 8h30-12h00 / 16h00-18h00

**Responsable de publication :**

Isabelle DUONG

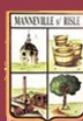
**Conception et mise en page :**

Cindy DESHAYS

**Crédits photos :** Commune

**Impression :** Commune

Diffusion gratuite.  
Reproduction interdite.  
Ne pas jeter sur la voie publique



Madame Isabelle Duong, Maire de Manneville-sur-Risle  
les conseillers Municipaux ont le plaisir de vous convier  
à la cérémonie des vœux qui se déroulera

Le samedi 10 janvier 2026

À 11h à la salle municipale

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie pour fêter ensemble cette nouvelle année.

## Les évènements de la commune



### Cérémonie du 11 novembre :

La commune a rendu hommage à tous ceux qui sont tombés pour la France lors de la cérémonie de l'Armistice du 11 novembre 1918. Un moment de recueillement et de mémoire partagé avec les habitants, les enfants et leurs enseignantes, les élus, les représentants des anciens combattants et les forces de l'ordre.



À cette occasion, la commune a inauguré la réfection des 7 tombes de soldats "Morts pour la France" reposant dans notre cimetière communal. Le montant de ces travaux s'élève à 6 430 € HT, avec le soutien du Département à hauteur de 30 % des dépenses, et avec une participation du Souvenir Français.

La cérémonie s'est conclue par la remise du diplôme d'honneur de porte-drapeau à Monsieur Denis Lamy, en reconnaissance de son engagement et de sa fidélité au devoir de mémoire.



Une naissance, un arbre : Samedi 15 novembre, les enfants nés en 2024 ont été invités au verger communal partagé, pour la traditionnelle cérémonie « Une naissance, un arbre », lancée en 2021 en complément du livre de naissance offert aux nouveaux parents.

Chaque année, un arbre fruitier est planté dans le verger communal qui s'agrandit, d'année en année. Un moment convivial pour mettre à l'honneur les familles et les enfants qui grandissent à Manneville-sur-Risle.



Cérémonie du 5 décembre : À l'occasion de la commémoration du 5 décembre, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont participé à la cérémonie du souvenir avec les élus et les anciens combattants. Accompagnés de leur enseignante et d'élus, les écoliers se sont rendus à pied jusqu'au monument aux morts, où une gerbe a été déposée avec les enfants en hommage aux soldats tombés pour la France, durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



Illuminations et gouter de Noël : Vendredi 5 décembre, Madame Le Maire accompagnée des élèves de l'école ont procédé à l'allumage des décorations de Noël, en présence des personnes présentes à la cérémonie du 5 décembre. Le Père Noël a profité de ce moment pour rendre visite aux enfants qui ont ensuite savouré un chocolat chaud accompagné de viennoiseries et de clémentines.





### Colis des Séniors :

Les membres du CCAS ont accueilli le samedi 6 décembre, les aînés de 65 ans et plus inscrits sur la liste électorale, pour leur offrir le colis de Noël.

La remise de ces colis est un moment chaleureux et convivial, ponctué d'échanges autour d'un café ou d'un chocolat chaud, accompagné de délicieuses viennoiseries.



### Renaturation de la cour de l'école :

Le lundi 15 décembre, des arbres fruitiers ont été plantés par les élèves et les agents du service technique dans le cadre de la renaturation de la cour de l'école.

Les agents communaux ont ensuite planté des pieds de kiwi le long de la clôture. La prochaine étape sera la création de carrés potagers. Les plantations s'inscrivent dans un projet pédagogique initié par l'équipe enseignante et mené avec la participation des élèves, de la commission école-travaux et du Parc visant à sensibiliser les enfants à l'alimentation saine, à l'environnement et à leur faire découvrir le cycle de vie d'un arbre.

## Feux récompenses



La commune poursuit la mise en sécurité de la route de Rouen avec l'installation de deux feux récompense route de Rouen. La mise en place des deux dispositifs est destinée à encourager le respect des limitations de vitesse.

Ces « feux récompenses » permettent de sensibiliser les conducteurs tout en valorisant les comportements responsables au volant.

Le coût total des travaux s'élève à 15 613 € HT.

## Recensement de la population

Cette année, notre commune est concernée par la campagne nationale du recensement de la population. L'enquête se déroulera du jeudi 15 janvier au samedi 21 février 2026.

La commune a recruté 3 agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile entre le 15 janvier et le 21 février. L'agent recenseur sera identifiable par une carte officielle siglée du drapeau « bleu-blanc-rouge » et signée par Madame le Maire.

Qui est concerné ? Tous les habitants ayant leur résidence principale sur la commune qu'ils soient propriétaires, locataires, sous-locataires ou de passage.

Votre participation est essentielle. Bien qu'il soit rendu obligatoire par la loi, le recensement est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Comment ça se passe ?

- **Du 8 au 14 janvier 2026**, une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer.
- **Du 15 au 18 janvier 2026**, un agent recenseur vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez les instructions et indiquez les codes de connexion pour vous recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).
- Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique et plus responsable pour l'environnement !
- **Jusqu'au 21 février 2026**, si vous ne pouvez pas vous recenser en ligne, l'agent recenseur vous remettra des questionnaires papier (1 feuille de logement par habitation et autant de bulletins individuels que de personnes qui habitent le logement). L'agent peut vous accompagner pour remplir les formulaires, ou revenir les récupérer à un moment convenu avec vous.

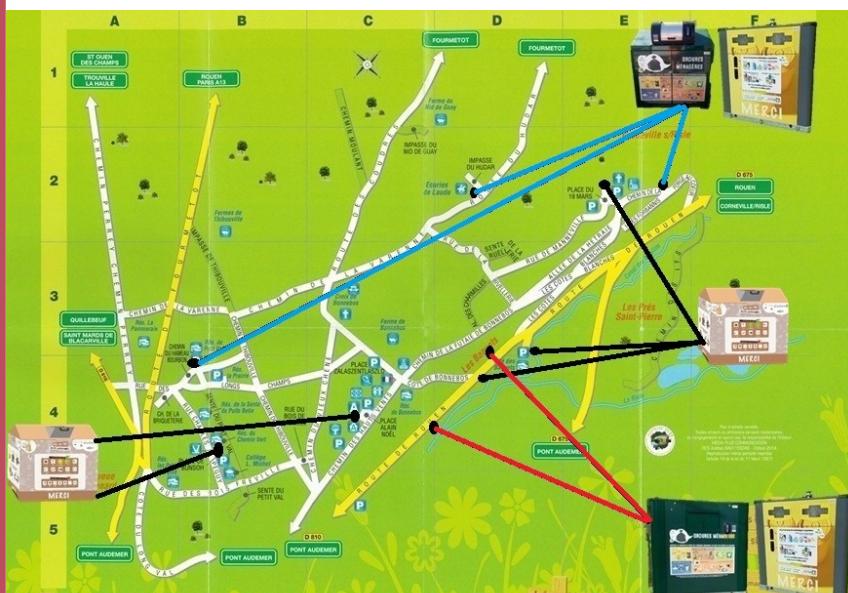
# TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

- ⇒ La TEOMI n'est pas une nouvelle taxe.
- ⇒ Elle concerne uniquement le bac noir, pucé. La levée du bac jaune est gratuite.
- ⇒ Elle se compose d'une part fixe (qui correspond à la valeur locative de votre bien fixée par l'Etat), et d'une part variable.
- ⇒ La part fixe représente 75% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ⇒ La part variable (0.02 € le litre) est calculée en fonction du nombre de levées annuelles du bac noir et de la taille du bac.
- ⇒ VOUS VOULEZ CHANGER VOTRE BAC (pour un plus grand ou un plus petit) OU RÉCUPÉRER UN BADGE :
- Jusqu'au 31 décembre 2025 : Auprès de la Communauté de commune, en vous rendant à la station d'épuration Pont-Audemer (quai du Mascaret) : ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Renseignements : 02.32.41.50.40
- A partir du 1er janvier 2026 : auprès de Précoval, sur rendez-vous en appelant au 02.32.43.14.75.
- ⇒ Le comptage démarre dès le 1er janvier 2026 et la facturation n'apparaîtra qu'en 2027 sur les avis de taxe foncière.

Un simulateur de calcul de la TEOMI est disponible sur le site de Précoval : <https://www.sdomode.fr/simulateur-teomi-ccpavr/>

## Implantation des bacs collectifs

Pour les habitations ne pouvant rentrer leurs bacs ou non desservies par le camion de collecte ou pour les résidences secondaires .



### Conseils :

- Sortez votre poubelle uniquement lorsqu'elle est pleine.
- Rentrez vos bacs après chaque collecte.

## Agenda

### Janvier

**Samedi 10**  
**Vœux du Maire**  
11h - Salle Municipale

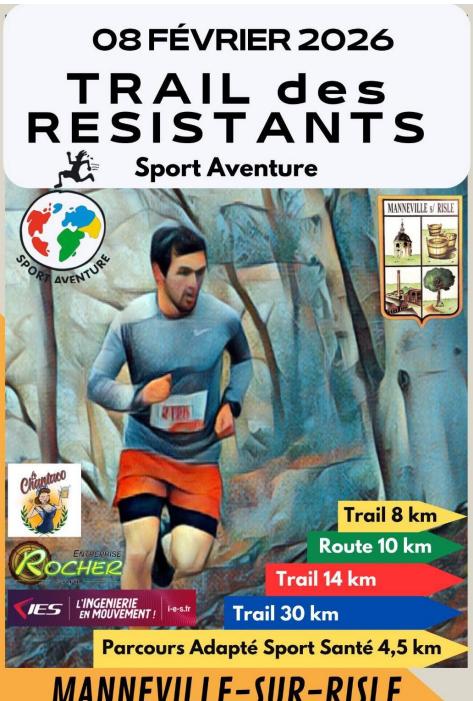
**Dimanche 25**  
**Concert de gospel**  
16h - Eglise

### Février

**Mercredi 4**  
**Fin des inscriptions liste électorale en ligne**

**Vendredi 6**  
**Fin des inscriptions liste électorale en mairie**

**Dimanche 8**  
**Trail des résistants**  
Sport aventure



### Mars

**Dimanche 15**  
**1<sup>er</sup> tour - Elections municipales**  
NB : S'il y a 2 listes, il y aura 1 seul tour le 15 mars  
Salle municipale

**Dimanche 22**  
**2<sup>eme</sup> tour - Elections municipales**  
Salle municipale